L’an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, IVANOV L, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LE POTIER A, LE MOAL A, LANGLOIS R, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, TREHOREL S, BOIN C, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FOULFOIN F.

**Absent** : EDY A.

**Secrétaire de séance** : BOIN C.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de nommer un secrétaire de séance à chaque réunion de conseil.

Un calendrier est établi : Céline Boin en septembre, Allison Le Moal en octobre, Céline Boin en novembre et Evelyne Auffret en décembre.

Laure IVANOV est absente en début de séance.

**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS LCBC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, par 17 voix pour, les membres des commissions comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| • Finances : PERENNEZ Gildas – BASSET Anthony |  |  |
| • Economie et Emploi : PERENNEZ Gildas – BERNARD Emmanuelle |  |  |
| • Tourisme : MATHECADE Gérard – JEGLOT Brigitte |  |  |
| • Action sociale – Santé et Mobilités : BERNARD Emmanuelle – OLLITRAULT Sophie |  |  |
| ·         Référent petite-enfance-enfance-jeunesse : IVANOV Laure |  |  |
| ·         Référent logement social : LE MOAL Allison |  |  |
| ·         Référent service à la personne : AUFFRET Evelyne |  |  |
| • Urbanisme – Habitat : MATHECADE Gérard – JEGLOT Brigitte |  |  |
| • Eau – Assainissement : TILLY Maurice – LANGLOIS Régis |  |  |
| • Collecte, Gestion,Valorisation économique et environnementale déchets : TILLY Maurice – TREHOREL Vincent |  |  |
| • Agriculture et environnement : FOULFOIN Frédéric – LE POTIER Alain |  |  |
| • Energies et développement durable : BERNARD Emmanuelle – LANGLOIS Régis |  |  |
| • Attractivité territoriale : ADELIS Gildas – OLLITRAULT Sophie |  |  |
| • Sports et équipements sportifs d’intérêt communautaire : ROLLAND Isabelle – IVANOV Laure |  |  |
| • Culture : BOIN Céline – DORE Sylvie |  |  |
| • Communication : BERNARD Emmanuelle – BOIN Céline |  |  |

**SANITAIRES PUBLICS : REPORT DU PROJET**

Monsieur le Ma ire rappelle que la commission d’adjudication des marchés s’est réunie 3 fois pour l’ouverture des plis :

- le 18 mai : ouverture des plis mais aucune offre pour le lot 1 (gros œuvre) et une offre incomplète pour le lot 3 (menuiseries) d’où lancement 2ème consultation pour ces deux lots

- le 19 juin : ouverture des plis de la 2ème consultation mais le lot 1 est de nouveau infructueux car une seule offre et très chère. La commission décide de relancer l’offre mais en ciblant les entreprises (Le Ho, Le Bihan, Carimalo, Hamon, Seb Maçonnerie) avec une maçonnerie traditionnelle.

- le 24 juillet : ouverture des plis de la 3ème consultation mais seule l’entreprise Le Ho y a répondu : 54 759,87 € alors que l’estimatif est de 37 700 €. De plus, il faut ajouter le désamiantage pour environ 10 000 €.

Après en avoir discuté, la commission propose de reporter ce projet car le coût semble élevé : 89 476,64 € HT alors que l’estimatif est de 70 800 € HT.

Monsieur le Maire indique qu’il a rencontré les architectes du cabinet Château pour leur exposer le compte-rendu de la commission. Ils pensent eux aussi que le projet peut être reporté afin de l’insérer dans un projet d’ensemble lorsque les travaux d’aménagement du bourg seront faits.

L’intégralité de la mission de maitrise d’œuvre est à payer et un avenant au contrat sera fait si le cabinet Château est retenu pour le prochain projet.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide de reporter ce projet et de l’intégrer dans l’opération d’ensemble d’aménagement du bourg.

Arrivée de Laure IVANOV.

**AMENAGEMENT DE LA RUE DES COURCETTES**

1. Projet de travaux d’aménagement et achat du terrain de M. et Mme Le Boudec :

Ce projet sera présenté à la commission voirie – urbanisme par Monsieur Egasse, cabinet Horizon Aménagement et Paysages, le 17 septembre prochain.

Pour information, cet aménagement de rue propose un recalibrage de la rue à 5m (au lieu de 6 actuellement), une organisation de stationnement de 9 places longitudinal côté Nord et d’une aire de stationnement de 4 places au carrefour, l’aménagement d’un chemin piéton côté Nord, le recalibrage du carrefour avec la RD41 et la mise en place d’une écluse de ralentissement en haut de la rue.

Ce scénario oblige l’achat d’une partie de la parcelle appartenant à M. et Mme Le Boudec afin de créer 4 places en épi pour l’aire de stationnement. Si la commune n’achète pas le terrain, deux places seront quand même possible en longitudinal.

Après en avoir discuté, l’intégralité du Conseil Municipal pense inutile d’acheter le terrain à M.et Mme Le Boudec afin d’éviter une dépense supplémentaire sachant que 11 emplacements de stationnement seront réalisés (au lieu de 13 en cas d’achat de terrain). Cette proposition sera rapportée à Monsieur Egasse.

1. Devis SDE pour éclairage public :

Avec 18 voix pour, le devis du SDE pour la fourniture et la pose de 4 lanternes d’ambiance type Comatelec Hapiled Led (identiques à celles des rues du bourg et des lotissements) et le raccordement est accepté pour un montant de 7 800 € HT soit 4 550 € à la charge de la commune.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**LOTISSEMENT DUAULT : CONTRAT DE MAITRISE D’ŒUVRE**

Monsieur le Maire, Gérard Mathécade et Maurice Tilly ont rencontré Xavier Nicolas hier soir pour la maitrise du lotissement.

Ce terrain sera loti en plusieurs tranches d’environ 10 lots. L’esquisse du plan sera présentée lors de la commission urbanisme le 30 septembre prochain.

La 1ère tranche se situe dans la parcelle que la commune va acheter aux Consorts Auffret. La maitrise d’œuvre pour cette tranche s’élève 14 850 € HT et comprend :

- le lever topographique pour la totalité du terrain

- les études préalables pour la totalité du terrain

- le plan de composition de la tranche

- le montage et le dépôt du permis d’aménager

- le dossier de consultation des entreprises

- l’assistance à la passation des marchés

- la direction de l’exécution de la 1ère tranche

- assistance aux opérations de réception de la 1ère tranche

Frédéric Foulfoin et Gildas Pérennez font remarquer qu’un autre cabinet aurait pu être contacté. Monsieur le Maire est d’accord avec cette remarque mais signale que ce projet a débuté avec l’ancienne municipalité et que le cabinet Nicolas a déjà commencé l’étude du plan d’aménagement.

Céline Boin dit que ce cabinet est le seul du secteur et qu’il a la « main-mise » sur les projets municipaux d’autant plus que le terrain des consorts Auffret, jouxtant ce lotissement, a été aménagé par le cabinet Nicolas, permettant ainsi une harmonisation.

Le vote du Conseil Municipal est le suivant : 16 voix pour la proposition de maîtrise d’oeuvre avec le cabinet Nicolas et deux voix pour la consultation d’un autre cabinet (F. Foulfoin et R. Langlois).

Le contrat est accepté et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

**VIDANGE DE L’ETANG**

1. *Programmation des travaux* :

Gérard Mathécade rappelle qu’une fuite a été constatée au niveau du moine de l’étang à environ 2 mètres du haut de l’ouvrage.

Le 13 juillet, il a recontré, avec Monsieur le Maire, Maurice Tilly et Pascal Doré, la Société de Pêche de Loudéac, la Fédération de Pêche des Côtes-d’Armor et la DDTM pour étudier les travaux à entreprendre.

Il est nécessaire de procéder à la vidange de l’étang en septembre ou octobre. Puis les services techniques changeront toutes les planches du moine d’une hauteur totale de 6 mètres. La commune a l’accord de la DDTM pour la vidange et les travaux. La Société de Pêche de Loudéac, qui récupèrera les poissons, doit fournir le protocole à suivre.

1. Demande de la Société de Pêche pour une aide financière :

Gérard Mathécade informe qu’après la vidange de l’étang, la Société de Pêche de Loudéac va faire l’entretien des abords de l’étang avant la remise en eau. A cet effet, elle sollicite la commune pour l’octroi d’une participation financière à hauteur de 200 €. Le Conseil donne son accord par 18 voix pour.

Vincent Tréhorel demande s’il est envisagé de dévaser l’étang avant son remplissage. Gérard Mathécade informe que le désenvasement est trop onéreux mais Maurice Tilly dit que des graviers dans la partie haute seront enlevés avec un tractopelle pour faire des remblais. La vase sera aussi analysée et, selon les résultats, des bactéries pourraient y être déversées pour la désagréger comme cela se fait à l’étang de Loudéac. Maurice Tilly va prendre contact avec les services techniques de Loudéac.

Laure Ivanov se demande combien de temps va durer l’assèchement du plan d’eau. Cette opération devrait durer plusieurs mois. Gérard Mathécade répond à la question de Régis Langlois sur les conséquences d’un épisode en précisant que l’eau s’évacuera par le ruisseau et arrivera quand même au moine mais en plus petit débit.

Sylvie Doré fait remarquer la présence de ragondins à l’ancienne décharge de Kerbéha. Robert Connan, qui est piégeur assermenté sur la commune, sera averti. Pour information, il en a déjà piégé environ 70 depuis le début de l’année sur l’ensemble de la commune.

1. Achat poubelles :

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour, l’achat de 5 poubelles urbaines notamment pour l’étang et pour la chapelle Saint- Pierre. Ces poubelles sont en bois traité autoclave d’une contenance de 100 litres et sont proposées par la société Manutan Collectivités au prix unitaire de 197 € HT soit 985 € HT pour les 5.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**VOIRIE**

1. Résultat d’appel d’offres et programmation des travaux de voirie rurale 2020 :

Maurice Tilly informe que les offres concernant la voirie rurale 2020 ont été ouvertes le 23 juillet.

L’entreprise Eiffage a été retenue.

Pour la commune de Trévé, la réfection des routes sera la suivante :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Route | Estimatif | Prix Eiffage | linéaire | Date des travaux |
| La Croix Caradec | 14 468,00 € HT | 13 188,00 € HT | 380 ml | 20 octobre |
| La Ville Boscher | 14 035,00 € HT | 12 355,00 € HT | 280/300 ml | 20 octobre |
| Sous le Bois/Les Forges | 65 980,00 € HT | 56 970,50 € HT | 1900 ml | 23 octobre |

Soit un total de 82 513 € HT (99 015,60 € TTC) pour un estimatif de 94 483 € HT. La somme de 113 000 € TTC a été inscrite au budget.

Le Gaec Olsolai participera aux travaux du chemin d’exploitation à hauteur de 50% soit 6 177,50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord et autorise Maurice Tilly à signer le marché.

Monsieur le Maire fait remarquer qu’un effort financier est fait en voirie rurale car le budget alloué ces dernières années était d’environ 60 000 € par an.

1. Règlement travaux voirie sur domaine public :

La commune est de plus en plus souvent sollicitée pour effectuer des travaux d’enrobé devant les entrées de cour des propriétés dans les lotissements et les rues du bourg et parfois en campagne.

Un règlement doit donc être instauré pour ce genre de demande afin qu’il n’y ait pas de débordement. Ce règlement sera étudié lors de la commission voirie. Chaque demande devra être adressée à la mairie avant tout commencement de travaux.

**EGLISE : POINT SUR LES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Gérard Mathécade rappelle qu’un mail a été transmis à tous les conseillers municipaux pour le choix de l’entreprise qui allait effectuer les travaux à l’église.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le devis de la société Le Marchand d’un montant de 7 086,10 € HT. Les travaux ont été commandés et la dépense sera mandatée en section d’investissement.

Brigitte Jéglot signale qu’il faudra être vigilant sur les plus-values. Gérard Mathécade a pris contact avec cette entreprise qui a certifié que la confection des bandes et leur ponçage étaient bien compris dans leur prestation. Les travaux de peinture seront faits par les employés communaux.

Dans le cadre du Plan de Relance proposé par l’Etat, une demande de subvention a été déposée auprès des services départementaux. Ce fonds d’investissement exceptionnel est en place jusqu’au 31 décembre 2021 pour permettre la reprise de l’activité économique grâce à la commande publique.

Pour des travaux inférieurs à 50 000 € HT, le montant de la subvention est de 80 %.

Notre demande est en cours d’instruction.

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Anthony Basset informe que la ligne de trésorerie du Crédit Agricole est à échéance le 10 octobre. Elle a été entièrement remboursée début septembre car la commune a perçu le FCTVA et la subvention de la Région pour les aménagements de rues.

Le Conseil Municipal accepte, par 18 voix pour, de la renouveler à hauteur de 200 000 €. La proposition du Crédit Agricole est la suivante : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 (- 0,378% en juin) + marge de 1,10 % soit un taux de 0,722 %+ commission d’engagement de 0.25 % du montant de la ligne.

Gildas Pérennez souhaite savoir les conditions de l’année passée : Euribor 3 mois moyenné non flooré (- 0,408% en août) + marge de 1,10 % soit un taux de 0,692 %+ commission d’engagement de 0.25 % du montant de la ligne.

**PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDES**

Céline Brazy et Geoffrey Guérin ont été embauchés en contrat aidé PEC en octobre 2019 pour une durée d’un an, renouvelable dans la limite de 5 ans.

L’Etat rembourse à la commune 55% de la rémunération de Céline soit 351,87 € par mois sur 638,67 € et 50% des 20 premières heures hebdomadaires pour Geoffrey soit 439,83 € sur 1 396,85 €.

Or, une directive de l’Etat du 06/08/2020 a gelé l’enveloppe relative aux participations pour les contrats aidés, ce qui veut dire que nous ne recevrons plus d’aide de l’Etat si les contrats sont renouvelés. La situation pourrait éventuellement se débloquer en début d’année 2021 avec l’ouverture d’une nouvelle enveloppe.

La commission du personnel se réunira le 1er octobre pour en discuter.

**ENFANCE – JEUNESSE**

1. *Bilan opération « Argent de Poche »*:

Laure IVANOV rapporte qu’au cours de l’été 2020, 11 jeunes ont effectué 30 missions telles que le binage au cimetière, le nettoyage des abords de l’étang et des jeux, le désherbage des parterres, l’accompagnement à la piscine, la peinture du mur de la cour et la porte des WC de l’école et le nettoyage de l’église.

Les employés communaux qui ont accueillis les jeunes ont été satisfaits du travail effectué et les jeunes ont apprécié les missions proposées.

Le budget alloué à cette opération s’élève à 450 €. Une aide de la CAF de 150 € est accordée à la commune.

1. *Bilan accueil de loisirs été 2020 :*

Au cours de l’été, il y a eu 318 journées enfants – 6 ans (415 en 2019) ainsi que 400 journées enfants + 6 ans (492 en 2019) soit un total de 718 journées enfant.

Les effectifs moyens étaient les suivants :

1ère semaine : 30 enfants par jour (39 en 2019)

2ème semaine : 23 enfants par jour (24 en 2019)

3ème semaine : 33 enfants par jour (35 en 2019)

4ème semaine : 27 enfants par jour (29 en 2019)

5ème semaine : 15 enfants par jour (26 en 2019)

6ème semaine : 17 enfants par jour (29 en 2019)

47 enfants de Trévé (46 en 2019) ont été accueillis, 10 de Saint-Caradec, 10 de Grâce-Uzel, 2 de St-Thélo, 6 de Hémonstoir et 9 d’autres communes.

En juillet, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Océane Nicolas, Valentin Le Bihan et Anaïs Jégorel ainsi que Valentin Gillot (stagiaires BAFA).

En août, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Valentin Le Bihan et Valentin Gillot (stagiaire BAFA).

\* Bilan financier : - transport : 370,00 €

- activités : 1 686,50 € (à confirmer après réception factures août)

- salaires : 15 687,50 €

- alimentation : 2 000,29 €

- fournitures : 177,47 €

Soit un total de dépenses de 19 921,89 € / 718 jours

Soit 27,75 € par enfant et par jour (21,54 € en 2019) : cette augmentation est due à un nombre d’enfants beaucoup moins élevé sur les 1ère et dernière semaines d’août.

Dans l’ensemble, c’est un bilan satisfaisant pour une période de pandémie. Une participation exceptionnelle de la CAF sera versée pour les frais supplémentaires occasionnés par la crise sanitaire (environ 1000 €).

1. *Projet ados* :

Laure Ivanov informe que l’ouverture d’un accueil pour les jeunes de 11 à 15 ans est à l’étude. Cet accueil serait ouvert pendant les petites vacances scolaires à raison de deux fois par semaine (mardi et jeudi après-midi), les ados viendraient à leur convenance. Des activités telles que bowling, accrobranche, vélo, cuisine ou activités sur place seraient proposées. Il reste à trouver un local (foyer logement ?). Une aide de la CAF pour la création d’un nouveau service sera demandée.

La commission enfance jeunesse se réunira le mercredi 23 septembre à 20h pour définir les modalités, le programme d’activités, les tarifs, les budgets, le lieu … Ce travail se fera en partenariat avec Angeline Fiot.

**ACHAT GRILLAGE POUR TERRAIN CONSORTS SOHIER**

Maurice Tilly informe que, suite à la convention signée entre la commune et les Consorts Sohier en décembre 2017 spécifiant les conditions d’échange du terrain, un devis a été demandé à Armor Agriculture Loisirs pour la fourniture de 14 panneaux de grillages rigides gris ainsi que les poteaux et 14 plaques de soubassement pour un montant de 893,90 € HT.

Ce grillage sera installé par les employés communaux le long de la voie desservant la Résidence du Puits. Le devis est accepté par 17 voix pour et 1 abstention (B.Jéglot).

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**ILLUMINATIONS DE NOËL**

Dans la continuité de ce qui avait été acheté l’année dernière chez Yesss, Monsieur le Maire propose l’achat de 5 guirlandes Led qui seraient installées aux entrées de bourg ainsi que 5 guirlandes Led pour les arbres devant l’église pour un montant total de 926,30 € HT. Le devis est accepté par 16 voix pour et 2 abstentions (A. Basset et R.Langlois).

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**SPECTACLE DE NOËL**

Emma Bernard informe qu’elle a contacté plusieurs prestataires pour le spectacle de Noël et la commission animation propose de retenir le  Cinéma théâtral spécial Noël  avec son spectacle intitulé « La Magie de Noël » animé par la compagnie Cicadelle 35 pour une prestation d’un montant de 750 € TTC. Il aura lieu à la salle des fêtes le mardi 15 décembre à 14h30. Les enfants des deux écoles seront invités ainsi que ceux de la microcrèche et toutes les assistantes maternelles. Le spectacle sera suivi d’un goûter.

Emma Bernard précise que, si le spectacle ne peut pas avoir lieu pour des raisons sanitaires, il a été convenu qu’il serait reporté en décembre 2021 sans frais supplémentaire.

Laure Ivanov rappelle que le budget habituellement alloué à cette prestation est d’environ 1 000 €.

Le Conseil donne son accord pour ce spectacle.

**RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE EAU POTABLE**

Monsieur le Maire présente le rapport 2019 du SDAEP des Côtes d’Armor sur le service public de l’eau potable qui a été approuvé par le SIAEP La Motte Trévé le 30 juin dernier :

■ 3 600 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2019, le SIAEP distribue l’eau à

1 816 abonnés (1 063 pour La Motte et 753 pour Trévé), soit une hausse de 0,17 % par rapport à 2018.

■ La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

■ Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de

119 983 m³ (104 000 m³ en 2018 soit une hausse de 15,37%) et les importations d'eau ont enregistré une baisse de 2,08% avec une importation de 198 213 m³ (202 425 m³ en 2018). Les importations viennent du Syndicat d’Hilvern pour 615 m³, Syndicat du Lié pour 17 101 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 19 994 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 160 503 m³.

Les exportations ont augmenté de 15,14 % soit 25 661m³ en 2019 (22 287 m³ en 2018) : 20 648 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 5 013 m³ au Syndicat du Lié.

■ En 2019, les abonnés domestiques ont consommé 246 680 m³ soit en moyenne 188 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 29 783 m³ soit un total de 276 463 m³ (soit une hausse de 6.86% par rapport à 2018).

Le rendement du réseau était de 95,9 % en 2019 (92,6 % en 2018).

■ Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 338,51 € en 2020 soit en moyenne 2,82 €/m3, soit une augmentation de 0,87 % par rapport à 2019.

Sur ce montant, 33% reviennent à l’exploitant pour l’entretien et le fonctionnement, 48% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s’élèvent à 19%.

■ L’encours de la dette est de 1 410 161,11 € avec un montant de remboursement de 119 862,25 €. Les amortissements sont de 117 376 €.

■ Les travaux engagés et payés en 2019 sont les suivants :

- maitrise d’œuvre renouvellement canalisations amiante ciment : 9 024 €

- travaux renouvellement canalisations : 441 052 €

- suppression canalisation La Noé Jamet à La Motte : 4 409 €

- extension réseaux eau potable rue de Bellevue à Trévé : 1 959 €

- modification réseaux à La Brévelaye à Trévé : 2 500 €

Les travaux prévus en 2020 sont :

- poteau incendie Très-les-Haies : 3 000 €

- extension réseaux Quiballion à La Motte : 6 567 €

- renouvellement réseaux-extériorisation compteurs Cité Paul Le Maitre à La Motte : 28 958 €

- renouvellement réseaux Bout-es-Loup à La Motte : 11 481 €

- viabilisation Résidence du Puits à Trévé : 11 480 €

- travaux chloration à la station : 5 000 €

Le Conseil Municipal approuve ce rapport par 18 voix pour.

**HOTEL RESTAURANT LES GENETS D’OR : DEMANDE REVISION DU LOYER**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 13 juin 2019 et en accord avec Madame Julie Le Coq, locataire de l’hôtel restaurant, il avait été décidé de fixer le loyer comme suit :

- 800€ HT : 1ère année (du 01/07/19 au 30/06/20)

- 1000 € HT: 2ème année (du 01/07/20 au 30/06/21)

- 1000€ HT+ 250€ appart:3ème année (à partir du 01/07/21)

Par courrier recommandé en date du 1er août dernier, Madame Le Coq demande que son loyer ne soit pas revu au 1er juillet de cette année étant donné que son activité redémarre avec difficulté.

Monsieur le Maire et les Adjoints proposent au Conseil Municipal de maintenir le loyer à 800 € HT jusqu’au 31 décembre 2020 puis de l’augmenter à 1 000 € HT au 1er janvier 2021.

Frédéric Foulfoin fait remarquer que l’établissement n’est toujours pas ouvert le midi et, de ce fait, les clients ne reviennent pas. Maurice Tilly est d’accord avec cette remarque et déplore qu’aucune information ne soit communiquée ni à la municipalité ni à la clientèle sur cette fermeture le midi.

Gérard Mathécade rappelle que Madame Le Coq a déjà bénéficié d’un geste commercial car le loyer d’avril a été annulé et ceux de mai et juin ont été étalés jusqu’au 31 décembre 2020.

Anthony Basset pense qu’un entretien avec elle doit avoir lieu pour faire le point sur sa situation financière avant qu’elle accumule les dettes de loyers.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote comme suit : 9 voix pour le maintien du loyer à 800 € HT jusqu’au 31 décembre 2020, 6 abstentions (V. Tréhorel, S.Ollitrault, B.Jéglot, G.Pérennez, E.Auffret, I.Rolland) et 3 contre (S.Doré, R.Langlois, A.Le Potier).

Il est donc décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de Madame Le Coq et d’augmenter le loyer à 1000 € HT à compter du 1er juillet 2020. Monsieur le Maire et Gérard Mathécade prendront rendez-vous avec elle pour lui exposer la décision du Conseil Municipal.

**CIMETIERE : NON REMBOURSEMENT DES CONCESSIONS RENDUES A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que les concessions au cimetière sont attribuées pour une certaine durée : 15 ou 30 ans pour les caveaux, 10, 20 ou 30 ans pour le columbarium, 15 ou 30 ans pour les cavurnes selon un tarif défini par délibération.

Lorsque les concessionnaires décident d’interrompre la concession avant son échéance, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour et 2 abstentions (L. Ivanov et A. Basset) de ne pas rembourser les années restantes. La commune récupèrera alors la concession.

**TRANSFERT DE BAIL LOCATION TERRE COMMUNALE A L’EARL JUST PIG**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue une parcelle de terre agricole à Michel Duault à Brocheboeuf.

Ce dernier arrêtant son activité à la fin de l’année, le Conseil Municipal accepte par 16 voix pour et 2 abstentions (A. Basset et R. Langlois) de louer cette parcelle à l’EARL Just Pig, représentée par Madame Nadège Usubelli, à compter du 1er janvier 2021.

Frédéric Foulfoin informe que le Conseil Municipal donne juste un avis, c’est le service de Contrôle des Structures qui donne l’autorisation.

**POINT SUR LES TRAVAUX**

- *fertilisation terrain de foot* : Maurice Tilly présente les devis de fertilisation du terrain de foot pour une année : Bio3G pour 1 784 € TTC (1250 kg de fournitures) et Hortibreiz pour 1 287,07 € TTC (925 kg).

Pour information, l’année passée, la dépense était de 2 174 € (Sobac et Bio3G).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour et 1 abstention (R. Langlois) le devis de la société BIO 3 G. Cette plus grande quantité permettra aussi la fertilisation du terrain d’entrainement.

- *Hameau de Bonne Brousse* : les travaux d’éclairage public ont démarré.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *bilan de la rentrée* :

• *Ecoles*: publique : 102 élèves présents le jour de la rentrée (4 de plus devraient arriver en janvier)

privée : 84 élèves présents le jour de la rentrée (5 de plus devraient arriver avant Pâques)

• *Cantine* : environ 140 rationnaires

• *Garderie périscolaire* : environ 40 enfants le matin et le soir

• *Accueil de loisirs* : environ 30 le mercredi

- *cuve gaz du foyer-logement* : ce bâtiment, appartenant à Côtes d’Armor Habitat, va être chauffé au gaz (à la place du fioul) pour des raisons d’économie. De ce fait, une citerne à gaz va être placée sur la pelouse côté parking et elle sera enterrée. Les travaux seront faits fin septembre.

- *collecte ordures ménagères* : la nouvelle collecte démarrera le 5 octobre. Toutefois, les points de collecte actuels resteront en place jusqu’à fin octobre. Le ramassage se fera le jeudi à Trévé avec une alternance chaque semaine entre les ordures ménagères et le tri. Monsieur le Maire et Maurice Tilly ont rencontré la responsable du service de LCBC. Des problèmes d’accès ou d’emplacement ont été recensés, des conventions vont être signées pour autoriser les demi-tours sur des terrains privés. La collecte se fera avec des camions à bras. Des questions restent en suspens : où seront rangés les poubelles dans les collectifs (comme foyer-logement, logements Croix Rieux et Eolys) ? Si les poubelles ne sont pas bien alignées, le camion les prendra-t-il ? En cas de vent, les poubelles risquent de tomber ou être abimées ? Est-ce que la redevance va augmenter ?

- *problème voisinage Hameau de Bonne Brousse* : les habitants du 35 Hameau de Bonne Brousse se plaignent régulièrement des voisins du 47 : problème de stationnement, aboiement chiens … Maurice Tilly et Gérard Mathécade sont déjà intervenus et Côtes d’Armor Habitat a été contacté à plusieurs reprises ainsi que la gendarmerie. La gendarmerie nous a signalé ne pas pouvoir se déplacer à chaque fois mais a pris notre demande en compte et Côtes d’Armor Habitat a pris contact avec les locataires. La commune ne peut rien faire de plus.

Les élus demandent à Monsieur le Maire d’envoyer un courrier d’avertissement à ces personnes et de contacter directement la fourrière en cas de problème de stationnement.

- *locations des salles communales* : les locations de salle sont remises en place pour les réunions et repas à emporter avec un protocole strict (nombre de personnes limitées à 1 pour 4 m², désignation d’un référent Covid, registre pour le tracing, respect des gestes barrières et distanciation, nettoyage ….) et une déclaration à faire à la Préfecture si plus de 10 personnes sont accueillies dans une même salle.

Evelyne Auffret demande s’il est possible de mettre un verrou sur la porte d’entrée de la salle du foyer logement et d’installer une minuterie. Laure Ivanov informe que si le projet ados se met en place, cette salle sera occupée par ce nouvel accueil.

- *CCAS*: le Conseil d’Administration s’est réuni le 3 septembre et a décidé d’annuler le repas. Des colis seront distribués à toutes les personnes de plus de 70 ans. Des listes ont été établies pour chaque conseiller municipal : dans un premier temps, chaque conseiller ira voir les personnes de sa liste, fin septembre début octobre, pour informer que le repas n’aura pas lieu et sera remplacé par un colis. Puis en décembre, chacun ira offrir les colis.

Evelyne Auffret se tient à disposition pour plus de renseignements.

Toutefois, Frédéric Foulfoin et Régis Langlois trouvent risquer d’aller chez les personnes âgées à deux reprises. Monsieur le Maire précise que c’est une décision prise par le Conseil d’Administration du CCAS.

Evelyne Auffret informe que des « Ateliers Equilibre » organisés par le Comité Départemental « Sport pour Tous » vont se dérouler pour les personnes de plus de 55 ans sous forme de conférence reprenant 8 thèmes. Ces ateliers gratuits s’étaleront sur 12 semaines à raison d’une heure par semaine sur deux sessions. Les membres du CCAS recevront les représentants de cet organisme en octobre pour la présentation de ces conférences.

- *Divers* :

Gérard Mathécade informe qu’il a recensé tous les propriétaires de chevaux et de poneys sur la commune et qu’il a envoyé cette liste à la gendarmerie.

Régis Langlois informe que le géomètre du cadastre est intervenu sur sa propriété pour effectuer des mesures en vue du remaniement cadastral. Ce remaniement est en cours depuis 2 ou 3 ans mais la Mairie n’a pas été informée du passage du géomètre. Régis Langlois déplore aussi n’avoir pas été informé suffisamment tôt.

**Dates à retenir** :

* Mercredi 16 septembre à 19h30 : commission communication – bulletin municipal
* Jeudi 17 septembre à 19h : commission voirie – urbanisme
* Samedi 19 septembre à 18 h : AG de Trévé Sports
* Mercredi 25 septembre à 20h : commission enfance jeunesse
* Dimanche 27 septembre : élections sénatoriales
* Mercredi 30 septembre à 18h30 : commission urbanisme
* Jeudi 1er octobre à 20 h : commission personnel
* Vendredi 2 octobre à 20h : calendrier des fêtes
* Jeudi 8 octobre à 20h ou 20h30 : Conseil Municipal
* Lundi 19 octobre à 19h : commission finances